

APPEL A PROJET 2023

"KARUBBEAN" Mobility 2

LE RECTORAT DE GUADELOUPE LANCE « KARUBBEAN » Mobility 2

Fort du succès de la 1ère édition, la DRAREIC renouvelle son appel à projet en faveur de la mobilité des élèves du 1er et 2nd degré dans la Caraïbe.

Karubbean mobility 2 s'inscrit dans le cadre du Guichet Unique de la Mobilité Académique (GUMA), et, par le Rectorat, bénéficie des financements du fonds d'échanges à but éducatif, culturel ou sportif (FEBECS).

UN APPEL À PROJET EN FAVEUR DE LA MOBILITÉ DES SCOLAIRES VERS LA CARAÏBE !

Ouvert jusqu'au
13 octobre 2023

"KARUBBEAN" POUR QUELS PROJETS? Mobility 2

L'académie de la Guadeloupe a l'avantage exceptionnel de sa spécificité archipélagique et offre un 1er espace de mobilité de proximité inédit entre la Guadeloupe dite "continentale", les petites îles de l'archipel (Les Saintes, Marie-Galante, la Désirade) et les îles du nord.

Pour cette 2ème édition, Karubbean mobility 2 accompagne prioritairement les projets de mobilité de proximité intra-académique entre la Guadeloupe dite "continentale" les îles de Guadeloupe et les îles du nord.

Comme pour l'édition précédente, Karubbean mobility 2 accompagne également les projets de mobilité au sein du bassin Caraïben (petite et grande Caraïbe) selon qu'ils répondent aux critères d'éligibilité communiqués.

"KARUBBEAN" Mobility 2

DECRYPTAGE...

1. A QUI S'ADRESSE « KARUBBEAN » ? Mobility 2

Peuvent déposer un dossier de candidature :

- Les établissements scolaires **du 1er et du 2nd degré** publics et privés sous contrat
 - Les associations de jeunes
- Les demandes individuelles de jeunes s'inscrivant dans le cadre d'un projet associatif

2. QUEL TYPE DE PROJET PEUT CANDIDATER À « KARUBBEAN » ? Mobility 2

SEULS SERONT RETENUS:

- Les projets de mobilité **hors temps scolaire**
- Les projets **qui n'ont pas bénéficié de Karubbean mobility 1**
- Les mobilités qui auront lieu pendant l'**année civile** de l'obtention de la subvention
- Les mobilités **au sein de l'archipel guadeloupéen et vers les Îles du nord** (Saint-Martin et Saint-Barthélemy)
- Les mobilités **au sein du bassin caribéen**

KARUBBEAN MOBILITY 2 VISE EN PRIORITÉ LES PROJETS RELEVANT DES THÉMATIQUES SUIVANTES:

* **L'INCLUSION SOCIALE DES ELÈVES**

* **LA VALORISATION DES PATRIMOINES NATURELS
ET CULTURELS DE LA CARAÏBE**



Cadres de référence :

- Circulaire du 19 septembre 2014 portant mise en œuvre du fonds d'échanges à but éducatif, culturel ou sportif (FEBECS)
- Dossier de mobilité pour le 1er degré
- Note d'information relative au GUMA
 - Critères de sélection du GUMA
- Dossiers GUMA Collège et Lycée + annexes
- Cerfa demande de subvention pour les associations

*DRAREIC : Délégation régionale académique aux relations européennes, internationales et à la coopération

"KARUBBEAN" *Mobility 2*

3. QUELLES DÉPENSES SONT ÉLIGIBLES À « KARUBBEAN » ? *Mobility 2*



**LES FRAIS DE TRANSPORT
ET DE TRANSFERT**

Montant moyen attribuable par projet

3000 euros* pour la participation à la prise en charge des frais de transport au titre du FEBECS

*Il s'agit de montants moyen sous réserve du nombre de dossiers éligibles reçus

4. POUR QUEL MONTANT DE SUBVENTION DU RECTORAT ?

"KARUBBEAN" *Mobility 2* COMMENT CANDIDATER ?



VOUS ÊTES UN ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE ?

Pour le 1er degré :

le dossier-type est téléchargeable sur le site du rectorat

Pour le 2nd degré :

Télécharger le dossier GUMA (Guichet Unique de Mobilité Académique) et ses annexes sur :

[http://pedagogie.ac-](http://pedagogie.ac-guadeloupe.fr/ouverture_linternational/dossiers_guma_lycee_et_bts/nouveau_dossier_guma_est_en_ligne)

[guadeloupe.fr/ouverture_linternational/dossiers_guma_lycee_et_bts/nouveau_dossier_guma_est_en_ligne](http://pedagogie.ac-guadeloupe.fr/ouverture_linternational/dossiers_guma_lycee_et_bts/nouveau_dossier_guma_est_en_ligne)

VOUS ÊTES UNE ASSOCIATION ?

- Télécharger le **fichier cerfa**
« demande de subvention pour une association »

<https://www.documentissime.fr/formulaires/telecharger/12156-03.pdf>

RETOURNEZ VOS CANDIDATURES

À

CE.DARIC@AC-GUADELOUPE.FR

**AU PLUS TARD
LE VENDREDI 13 OCTOBRE 2023**

A vos projets !

Votre dossier fera l'objet d'une instruction par le Rectorat pour les projets des établissements du 2nd degré, **vos dossiers seront également transmis à la collectivité compétente pour complément éventuel de subvention, dans le cadre du GUMA.**

Une commission d'attribution GUMA se réunira en juin pour décision.

